

**INTERVENTION DE PHILIPPE JAHSHAN, PRÉSIDENT DU MOUVEMENT ASSOCIATIF A LA REUNION DE RESTITUTION DU 27 FEVRIER 2018 DANS LE CADRE DE LA CONCERTATION « POUR UNE POLITIQUE DE VIE ASSOCIATIVE AMBITIEUSE ET UNE SOCIETE DE L'ENGAGEMENT ».**

Monsieur le Ministre, monsieur le Haut-Commissaire, mesdames et messieurs les directeurs (trices), chers collègues représentants des associations,

Nous arrivons aujourd'hui au terme d'une première étape importante de dialogue ouverte le 9 novembre dernier par le Premier ministre aux Grands Voisins. Cette séquence a été ouverte en réponse à la mobilisation de tous les acteurs ici présents et représentés après un été difficile, pour appeler à la définition d'une politique ambitieuse pour la vie associative et pour un partenariat renouvelé entre les pouvoirs publics et les associations ; et nous nous en sommes félicités.

Le Premier ministre nous a appelé le 9 novembre à produire des propositions pour la fin du mois de février. Je pense pouvoir dire ici que le pari a été tenu. Cela n'était pas gagné d'avance. Ce processus a rassemblé l'ensemble des organisations et têtes de réseaux du Mouvement associatif et au-delà, celles du Collectif des associations citoyennes et du Réseau National des Maisons d'associations, représentant la très grande majorité des associations de France (coordinations/têtes de réseaux, fédérations, associations nationales, maisons des associations, "groupe associatif", associations employeuses et non employeuses), et des domaines d'activité et d'intervention associatifs (le sport, l'environnement, le social et médico-social, solidarité nationale et internationale, la culture et le patrimoine, les droits des femmes, la jeunesse et organisations de jeunes, l'éducation populaire, ou encore le tourisme social) et la diversité des types d'organisations. Le bilan que nous faisons ce matin, et les rapports qui vous seront présentés sont le fruit de la concertation de tous ces acteurs. Il a également mobilisé plus de 15 représentants des administrations en plus de la DJPEVA et des services du Haut-Commissariat à l'ESS, venant des ministères de l'Intérieur, de l'économie et des finances, de la Justice, des Affaires sociales, de la Transition écologique et solidaire ou encore des Affaires étrangères. Tout cela en un temps qu'on peut qualifier de « record ». Ce que les rapporteurs tiennent entre leurs mains est le produit d'un travail réalisé entre le 13 décembre 2017 et le 16 février 2018. Il a fallu à la fois tenir les exigences d'un calendrier court et celles d'une concertation inclusive qui associe largement les acteurs et qui soit représentative. Nous avons réussi même si tout n'est pas conclu et qu'il ne peut s'agir pour nous que d'une première étape. J'y reviendrai. Toutefois, le simple fait d'avoir tenu ce pari démontre la responsabilité des acteurs engagés et leur intérêt pour ce dialogue, la grande attente du monde associatif, sa capacité à se mobiliser et à s'organiser. Il démontre également qu'il y a une grande place pour le traitement structuré de ce sujet et qu'elle a manqué. La méthode de concertation convient, mis à part le temps court, nous avons bien là un cadre de travail posé, légitime et sur lequel il est possible d'asseoir une politique publique.

Cette concertation a par ailleurs créé un lieu d'inter-connaissance, de dialogue et de réflexion partagée entre les associations et avec les pouvoirs publics dans une dimension interministérielle. Nous pensons aussi pouvoir dire qu'elle a permis une meilleure pédagogie et une meilleure compréhension mutuelle entre les parties même dans un temps court. Cela est précieux pour nourrir une gouvernance confiante, partenariale et ouverte.

Il s'agit maintenant de ne pas décevoir et d'y donner suite.

**Qu'avons-nous souhaité pour ces travaux ?**

**3 enjeux** : Premièrement, aboutir bien sûr à des propositions de mesures pouvant être mise en œuvre rapidement pour sécuriser un secteur qui a été touché durement par les décisions de l'été (cf. rapport sénatorial sur les conséquences de la réduction des emplois aidés qui vient de sortir et qui fait d'ailleurs des propositions utiles pour corriger le tir, en addition aux bonnes préconisations du rapport Borello). 130 contributions ont été produites !

Deuxièmement, nous avons souhaité ne pas nous limiter à une liste de mesures mises simplement bout à bout, mais à ce que le produit final puisse constituer les fondements d'une politique structurée de la vie associative. Aussi les groupes ont tout d'abord travaillé à s'entendre sur les enjeux et les constats établis par sujet et ensuite à reprendre les 130 contributions pour les organiser, les prioriser et les regrouper sous un nombre limité de rubriques pouvant permettre cette lecture plus stratégique. Les rapporteurs dans quelques instants pourront vous en livrer la primeur. Mais je peux d'ores et déjà en donner quelques extraits :

Au titre des mesures structurantes, je citerai la proposition de mise en place d'un **programme d'expérimentation sur la co-construction des politiques de vie associative et ses effets** (groupe 1), la **demande que la France porte au niveau des institutions européennes les spécificités du modèle non lucratif** (groupe 2) ou bien encore la proposition de **création d'un groupe de travail entre pouvoirs publics et associations sur les libertés associatives et leur protection** (groupe 3) (*ou encore « la volonté de favoriser un parcours d'engagement pour chacun en refondant l'articulation des formes d'engagement et en développant les dispositifs de soutien »*).

Enfin, notre troisième enjeu est que tout cela s'inscrive bien dans l'esprit de la Charte des engagements réciproques renouvelée en 2014. C'est-à-dire sur la conception qu'elle fonde d'une relation moderne et coresponsable entre les pouvoirs publics et les associations au bénéfice d'un dialogue civil consolidé.

Malgré l'avancée de cette Charte, il faut reconnaître que le monde associatif, 1.3 millions d'organisations, et 70 000 créations par an, 14 millions de bénévoles, pratiquement 2 millions d'emplois, l'essentiel des entreprises de l'ESS et plus de 109 milliards d'euros de chiffre d'affaires, a rarement fait l'objet d'une attention à la hauteur de ce qu'il représente réellement dans le pays. Les causes peuvent être nombreuses et nous avons assurément une part de responsabilité de ce point de vue. Pourtant on ne peut pas dire que les chiffres soient mineurs. Les associations sont partout et dans le quotidien de chaque citoyen. Au-delà des chiffres, les associations sont aussi le lieu premier de l'engagement. Une école de la citoyenneté et de l'émancipation. Elles sont actrices de la vitalité démocratique. Elles sont actrices de la solidarité de proximité, et de la solidarité internationale, actrices de la lutte contre l'exclusion, la pauvreté et les inégalités. Elles constituent un lieu d'acquisition de compétences individuelles et collectives. Et lieu d'insertion sociale. Actrices d'une redistribution des richesses aujourd'hui plutôt en panne. Actrices de la cohésion sociale, de la résilience de la société française. Lieu et agent d'expérimentation et d'innovation sociale.

Comment se fait-il que tout cela ne soit pas plus au-devant des préoccupations publiques ? ou ne l'ait pas été davantage au démarrage de ce mandat ? Imagine-t-on pourtant un seul instant le pays sans les associations ? Ou un arrêt de travail des 14 millions de bénévoles ? Aujourd'hui le monde associatif est affaibli et insécurisé par les réductions de moyens publics ou par les effets potentiels d'autres politiques publiques dont on ne prendrait pas suffisamment la précaution de la mesure d'impact sur les associations.

Or, nous pensons que nul n'a intérêt à voir le tissu associatif fragilisé et l'Etat en premier lieu. Y compris lorsque les associations sont en contestation, elles jouent un rôle de contre-pouvoir indispensable et qu'il est essentiel de protéger. Le recul démocratique partout dans le monde commence toujours par la restriction du droit d'association et de l'espace de la société civile. (cf ce qui se passe en Europe Orientale...).

Les associations font ce que l'Etat ne peut faire le plus souvent. Elles tissent le lien social indispensable à la nation. Elles le font souvent avec de petits moyens et la grande volonté de l'engagement. Les asso assurent des services complémentaires au service public et indispensables notamment dans les territoires ruraux de la République comme le relevait dans son dernier rapport l'Observatoire des inégalités. Cela est un investissement précieux pour la société dans son ensemble.

Aussi, les associations représentent-elles un atout premier pour la France. Et cela justifie la structuration d'une politique visible, dédiée et claire, qui soit adossée sur un dispositif de financements pluriannuels stables qui permette aux associations de continuer à remplir leurs tâches indispensables au service de l'intérêt général sans rogner sur la qualité du service d'une part, et de pouvoir planifier leurs stratégies de développement et de diversification d'autre part.

Il y a donc besoin d'une attention aux impacts des autres politiques / décisions publiques sur l'équilibre de la vie associative et de son financement.

Il faut donner attention au caractère désintéressé de l'engagement citoyen qui est au fondement de l'association et au modèle spécifique non lucratif qui s'y rattache et qui a besoin d'avoir un cadre légal et fiscal sécurisé. La société française et l'économie du pays ont besoin d'une diversité d'acteurs complémentaires bien plus qu'une fusion des acteurs. Les associations ne sont pas seulement le lieu d'engagement des bénévoles mais des espaces hybrides où cohabitent salariés experts, bénévoles et volontaires. Ainsi la force des mondes associatifs français réside dans leur capacité à articuler ces trois formes d'engagement, et de ce point de vue il reste d'ailleurs encore beaucoup à faire. Aussi, il est utile ici de rappeler que l'intervention dans les domaines de l'intérêt général nécessite

autant de COMPETENCES que de bon vouloir, et que les bénévoles doivent être accompagnés et soutenus, et les associations gérées. Tout spécialement dans les secteurs de l'éducation populaire, de la sante, du médico-social, du sport, de la solidarité internationale ou encore de la jeunesse.

De fait, une économie efficace, résiliente et durable est une économie qui se plaît d'un peu de concentration et de beaucoup de diversité connectée. L'appui au passage à l'échelle est fondamental, mais le soutien à la diversité et à la mise en réseau le sont tout autant. Le maillage des territoires que permettent les associations de toutes tailles constitue un filet tout autant indispensable à la vie de nos territoires, qu'il est délicat et doit être appréhendé avec délicatesse !

Aussi, les éléments qui ressortent de ce chantier sont encore à compléter, mais peuvent être constitutifs d'un véritable contrat de partenariat entre l'Etat et les associations pour le quinquennat. Ils seront consignés dans un rapport final qui sera remis au HCVA et au Premier ministre.

Nous attendons que de ce rapport, il soit naturellement donné suite aux préconisations opérationnelles de court terme, mais également que soit pérennisé un cadre transversal de pilotage et d'approfondissement de cette politique qui fasse le lien avec les autres politiques publiques. Pour cela, il faudra probablement des moyens dédiés au niveau de l'Etat et des administrations au service de cette animation.

Dans un moment où il peut (parfois) être reproché à la puissance publique d'avancer un peu vite, parfois au détriment du temps du dialogue, ou parfois de façon trop descendante, la séquence qui aboutit à cette première étape et son prolongement peuvent démontrer tout le contraire. L'exercice ouvert le 9 novembre a créé une dynamique réelle et beaucoup d'attentes. Des attentes non pas dans une logique revendicative seulement, mais pour faire franchir aux relations entre l'Etat et les associations un cap nouveau et les fonder sur un partenariat coresponsable.

Le Premier ministre nous a qualifiés de « cousins » de l'action publique pour l'intérêt général le 9 novembre dernier. Nous nous sommes assez bien reconnus dans cette expression je dois vous l'avouer. Parce qu'elle reflète assez bien ce qui anime avant toute chose un engagé associatif : l'exercice plein de sa citoyenneté dans le cadre que permet la grande loi de liberté qu'est la loi 1901. Cela prend souvent plusieurs formes, mais se matérialise toujours dans ce que le Mouvement associatif a exprimé dans son Manifeste en 2016 : la production de lien social, la vitalisation de la démocratie, la production d'une économie plus humaine.

Oui, l'association telle que définie par la loi 1901 est bien une invention extraordinaire qui permet la mise en commun de ressources intellectuelles autant que de moyens dans un but autre que la recherche du profit. Cette loi reconnaît en outre la possibilité d'une relation fondée sur un contrat informel source de liberté et donc d'initiative - l'association ou plutôt l'associationisme ou encore le fait associatif est en quelque sorte la racine anthropologique de toutes les formes d'engagement, il est donc au cœur du contrat démocratique.

Vous avez parlé Monsieur le ministre de l'assainissement de nos relations. Nous pensons que cet exercice qui s'est ouvert peut en constituer la base et que nous avons tous beaucoup à gagner, Etat comme associations, à ce qu'il puisse se poursuivre. Les citoyens n'attendent pas l'Etat pour s'engager, en revanche, l'appui de l'Etat est essentiel pour financer, pour accompagner, pour assurer un environnement favorable à la consolidation de cet engagement. Je crois pouvoir dire que les propositions que vous serez faites ici répondent bien à ces trois enjeux.

Dans un monde où nul ne peut tout, tout seul, où la bonne gestion des biens communs devient une donnée essentielle de notre avenir à tous, la responsabilité qui nous oblige est de nourrir un partenariat franc, stable et animé par le souci de l'intérêt général. Pour ce combat, nous serons toujours à vos côtés.

Il est temps de laisser place aux rapporteurs des groupes, mais je ne peux terminer ici mon propos sans remercier les membres du Comité de pilotage, les équipes du Mouvement associatif ainsi que celles de la DJEPVA et du Haut-commissariat à l'Ess pour leur engagement, la franchise de nos échanges, et la qualité du travail entrepris.

Je vous remercie.